

■ Bilan

Certifié conforme

Signé par :

Laurent COULLOUMNE-LABARTHE

7854C642FBF0424...

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25
ACTIF			
Frais d'établissement (I)			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles :			
Frais de développement			
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>			
Concessions, brevets et droits similaires			
Immob. en cours, avances et acomptes			
Immobilisations corporelles :			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours, avances et acomptes			
<i>Biens reçus par legs/donat° dest. à être cédés</i>			
Immobilisations financières :			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total Actif immobilisé (II)			
Stocks et en-cours			
Créances :			
Créances clients, usagers et cptes rattachés			
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
Valeurs mobilières de placement :			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	3 460		3 460
Total Actif circulant (III)	3 460		3 460
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Prime de remboursement des emprunts (V)			
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)			
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	3 460		3 460

■ Bilan

	Net au 31/12/25
PASSIF	
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise :	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise :	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	
Autres	
Report à nouveau	
Excédent ou déficit de l'exercice	
Situation nette (sous-total)	
Fonds propres consommables	3 460
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Total des capitaux propres (I)	3 460
Fonds reportés et dédiés	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	
Total des fonds reportés et dédiés (II)	
Provisions	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total des provisions (III)	
Dettes	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Instruments financiers à terme	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Total des dettes (IV)	
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 460

TERRE DE DEMAIN

Dossier Financier

■ Compte de résultat

Certifié conforme

Signé par :

Laurent COULLAUME-LABARTHE

7854C642FBF0424...

du 27/01/25
au 31/12/25
12 mois

Produits d'exploitation	
Cotisations	
Ventes de biens et de services	
Ventes de biens	
Dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations services	
Dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	14 540
Concours publics et subventions d'exploitation	
Versements des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	14 540
Ressources liées à la générosité du public	
Dont Dons manuels	
Dont Mécénats	
Dont Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
Produits des cessions d'immobilisations	
Utilisation des fonds dédiés	
Autres produits	
Total des produits d'exploitation (I)	14 540
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes	14 540
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires	
Cotisations sociales	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	
Dotations aux provisions	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	
Total des charges d'exploitation (II)	14 540
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	
Produits financiers	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur dépréciations et provisions	
Différences positives de change	
Produits des cessions d'éléments financiers	
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie	
Total des produits financiers (III)	
Charges financières	
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilés	
Différences négatives de change	
Valeurs comptables des immo. financières cédées	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	
Total des charges financières (IV)	

■ Compte de résultat

	du 27/01/25 au 31/12/25 12 mois
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	
Total des produits (I + III + V)	14 540
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 540
EXCEDENT OU DEFICIT	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL	

Certifié conforme

Signé par :
Laurent CAULOUX-LEBARTHE
7854C642F8F0424...

Annexe

Exercice du 27/01/2025 au 31/12/2025

■ Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 06/05/2026, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité TERRE DE DEMAIN relatifs à l'exercice du 27/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 460
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Bénéfice)	

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PLERIN
Le 06/05/2026

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : TERRE DE DEMAIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 460 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 27/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation « Terre de Demain » a pour objet d'initier, d'organiser, de coconstruire, de soutenir et d'accompagner des projets d'intérêt général dans le domaine de l'environnement, en particulier par la protection de la biodiversité, la reforestation et la régénération du vivant, ainsi qu'en encourageant des pratiques agricoles et alimentaires durables et innovantes.

Il agira tant en France, avec un ancrage territorial fort en Bretagne, autour d'Erquy, qu'à l'international.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds participera principalement au financement de structures éligibles dont l'activité favorisera sa mission d'intérêt général, ou pourra développer lui-même ses propres actions. Il peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Pour la réalisation de son objet, le fonds pourra notamment :

- Financer et accompagner des projets de reforestation, de protection de la biodiversité et de pratiques agricoles innovantes, en lien avec les collectivités, associations et partenaires locaux
- Soutenir tout organisme d'intérêt général par des concours financiers ou un apport de compétences en nature
- Organiser des appels à projets, financer des prix et des bourses d'étude autour de la régénération des écosystèmes et de la résilience alimentaire
- Mettre à disposition des moyens matériels et humains, et le cas échéant acquérir tout patrimoine nécessaire à la réalisation de son objet
- Sensibiliser le grand public par des événements participatifs (journées de plantation, conférences, formations) et assurer la promotion de ses actions et partenaires par tout support de communication approprié.

Au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation TERRE DE DEMAIN a reçu 18 000 € de dons, dont 15 000 € de dotation initiale versé par le fondateur. Sur ces ressources, 12 600 € ont été versés à l'association MiniBigForest au titre du financement du projet Tree & The City à ERQUY et 1 940 € ont été engagés en frais de fonctionnement du fonds. Le solde des ressources consommables non utilisées à la clôture s'élève à 3 460 €, destiné à être affecté à de futures actions conformes à l'objet d'intérêt général du fonds.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC n° 2018 06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, et notamment par le règlement ANC n° 2023 03 du 7 juillet 2023.

Ils intègrent les dispositions du règlement ANC n° 2022 06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014 03 relatif au plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				
Immobilisations financières - Participations évaluées par mise en				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	18 000			14 540	3 460
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	18 000			14 540	3 460



4 rue Jules Maillard de la Gournerie
35 000 RENNES
02 23 25 03 00
contact.audit@kaliame.fr
www.kaliame.fr

TERRE DE DEMAIN

Fonds de dotation
Siège social : 101 rue de Sèvres
75006 PARIS
RCS 940 462 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 11 mois clos au 31/12/2025

Paraphe



TERRE DE DEMAIN

Fonds de dotation
Siège social : 101 rue de Sèvres
75006 PARIS
RCS 940 462 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 11 mois clos au 31/12/2025

Au conseil d'Administration du fonds de dotation TERRE DE DEMAIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation TERRE DE DEMAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, couvrant une période de 11 mois, du 27 janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés au Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas



échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son



rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 30 juin 2026

Pour **Aexpert Audit**

Commissaire aux comptes



Thomas LE GALL

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25
ACTIF			
Frais d'établissement (I)			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles :			
Frais de développement			
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>			
Concessions, brevets et droits similaires			
Immob. en cours, avances et acomptes			
Immobilisations corporelles :			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours, avances et acomptes			
<i>Biens reçus par legs/donat° dest. à être cédés</i>			
Immobilisations financières :			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total Actif immobilisé (II)			
Stocks et en-cours			
Créances :			
Créances clients, usagers et cptes rattachés			
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
Valeurs mobilières de placement :			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	3 460		3 460
Total Actif circulant (III)	3 460		3 460
Frais d'émission des emprunts (IV)			
Prime de remboursement des emprunts (V)			
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)			
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	3 460		3 460

TERRE DE DEMAIN

Dossier Financier

Bilan

	Net au 31/12/25
PASSIF	
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise :	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Fonds propres avec droit de reprise :	
Fonds propres statutaires	
Fonds propres complémentaires	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	
Autres	
Report à nouveau	
Excédent ou déficit de l'exercice	
Situation nette (sous-total)	
Fonds propres consommables	3 460
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Total des capitaux propres (I)	3 460
Fonds reportés et dédiés	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	
Total des fonds reportés et dédiés (II)	
Provisions	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total des provisions (III)	
Dettes	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Instruments financiers à terme	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Total des dettes (IV)	
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 460

■ Compte de résultat

	du 27/01/25 au 31/12/25 12 mois
Produits d'exploitation	
Cotisations	
Ventes de biens et de services	
Ventes de biens	
Dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations services	
Dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	14 540
Concours publics et subventions d'exploitation	
Versements des fondateurs ou conso. de la dot. comptable	14 540
Ressources liées à la générosité du public	
Dont Dons manuels	
Dont Mécénats	
Dont Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
Produits des cessions d'immobilisations	
Utilisation des fonds dédiés	
Autres produits	
Total des produits d'exploitation (I)	14 540
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes	14 540
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires	
Cotisations sociales	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	
Dotations aux provisions	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	
Total des charges d'exploitation (II)	14 540
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	
Produits financiers	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur dépréciations et provisions	
Différences positives de change	
Produits des cessions d'éléments financiers	
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie	
Total des produits financiers (III)	
Charges financières	
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilés	
Différences négatives de change	
Valeurs comptables des immo. financières cédées	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	
Total des charges financières (IV)	

■ Compte de résultat

	du 27/01/25 au 31/12/25 12 mois
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	
Participation des salariés aux résultats (VII)	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	
Total des produits (I + III + V)	14 540
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 540
EXCEDENT OU DEFICIT	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
TOTAL	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite	
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
TOTAL	

Annexe

Exercice du 27/01/2025 au 31/12/2025

TERRE DE DEMAIN**Dossier Financier**

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : TERRE DE DEMAIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 460 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 27/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le fonds de dotation « Terre de Demain » a pour objet d'initier, d'organiser, de coconstruire, de soutenir et d'accompagner des projets d'intérêt général dans le domaine de l'environnement, en particulier par la protection de la biodiversité, la reforestation et la régénération du vivant, ainsi qu'en encourageant des pratiques agricoles et alimentaires durables et innovantes.

Il agira tant en France, avec un ancrage territorial fort en Bretagne, autour d'Erquy, qu'à l'international.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds participera principalement au financement de structures éligibles dont l'activité favorisera sa mission d'intérêt général, ou pourra développer lui-même ses propres actions. Il peut réaliser toute autre activité, directe ou indirecte, mobilière ou immobilière, de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Pour la réalisation de son objet, le fonds pourra notamment :

- Financer et accompagner des projets de reforestation, de protection de la biodiversité et de pratiques agricoles innovantes, en lien avec les collectivités, associations et partenaires locaux
- Soutenir tout organisme d'intérêt général par des concours financiers ou un apport de compétences en nature
- Organiser des appels à projets, financer des prix et des bourses d'étude autour de la régénération des écosystèmes et de la résilience alimentaire
- Mettre à disposition des moyens matériels et humains, et le cas échéant acquérir tout patrimoine nécessaire à la réalisation de son objet
- Sensibiliser le grand public par des événements participatifs (journées de plantation, conférences, formations) et assurer la promotion de ses actions et partenaires par tout support de communication approprié.

Au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation TERRE DE DEMAIN a reçu 18 000 € de dons, dont 15 000 € de dotation initiale versé par le fondateur. Sur ces ressources, 12 600 € ont été versés à l'association MiniBigForest au titre du financement du projet Tree & The City à ERQUY et 1 940 € ont été engagés en frais de fonctionnement du fonds. Le solde des ressources consommables non utilisées à la clôture s'élève à 3 460 €, destiné à être affecté à de futures actions conformes à l'objet d'intérêt général du fonds.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC n° 2018 06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, et notamment par le règlement ANC n° 2023 03 du 7 juillet 2023.

Ils intègrent les dispositions du règlement ANC n° 2022 06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014 03 relatif au plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				
Immobilisations financières - Participations évaluées par mise en				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements				

■ Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	18 000			14 540	3 460
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	18 000			14 540	3 460

TERRE DE DEMAIN
101 rue de Sèvres – 75006 PARIS
Fonds de dotation
régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
(le « **Fonds de Dotation** »)

RAPPORT D'ACTIVITE DU FONDS DE DOTATION

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. PREAMBULE

Un fonds de dotation dénommé « TERRE DE DEMAIN » a été fondé en date du 28 novembre 2024 par la société BIOGROUPE (R.C.S SAINT-BRIEUC 518 802 459) (ci-après le « **Fondateur** »).

Le Fonds de Dotation est régi par la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008 et son décret d'application n°2009-158 du 11 février 2009.

Le Fonds de Dotation a été déclaré auprès de la Préfecture de Paris, ce dont il a été donné récépissé en date du 28 janvier 2025.

Le Fonds de Dotation a pour objet de conduire et soutenir toute mission d'intérêt général contribuant à la restauration, la préservation et la conservation de l'environnement et de la biodiversité et, plus généralement, à la protection de l'environnement et la mise en valeur de la nature et de la flore.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Le Fonds de Dotation a reçu une dotation initiale de 15 000 euros, conformément à l'article 5 des statuts,
- Le Fonds a reçu en outre des dons pour la somme de 3 000 euros.

Le solde des ressources consommables non utilisées à la clôture de l'exercice s'élève à 3 460 euros.

II. FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS DE DOTATION

L'administration du Fonds de Dotation est assurée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de quatre (4) membres :

- La société BIOGROUPE, fondateur et membre de droit à la création du Fonds,
- Monsieur Christophe DESCAMPS, désigné par le Fondateur dans les statuts, pour une durée de 4 ans à compter du 28 novembre 2024,
- Monsieur Yorrick MOULIN, désigné par le Fondateur dans les statuts, pour une durée de 4 ans à compter du 28 novembre 2024,
- Monsieur Thibault BERNARD, désigné par le Fondateur dans les statuts, pour une durée de 4 ans à compter du 28 novembre 2024.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Fondateur, la société BIOGROUPE, société par actions simplifiée au capital de 2 238 708 euros, dont le siège social est situé 11 Rue Robert Surcouf – 22430 ERQUY, immatriculée au R.C.S. de SAINT-BRIEUC sous le numéro 518 802 459, représentée par Monsieur Laurent COULLOUMME-LABARTHE.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de statuts, un trésorier et un secrétaire ont été désignés parmi les membres du Conseil d'Administration. Le trésorier et le secrétaire sont à ce jour :

- Trésorier : Monsieur Yorrick MOULIN, désigné par résolution du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2024 ;
- Secrétaire : Monsieur Thibault BERNARD, désigné par résolution du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2024.

Aucun membre du Conseil d'administration ne perçoit de rémunération au titre de son mandat. Les fonctions sont exercées à titre gratuit, conformément aux statuts (Article 11).

Aucun Directeur Général n'a été désigné, et le Fonds de Dotation ne dispose pas de Comité Consultatif, ni d'autres organe de gouvernance.

III. RAPPORT DU FONDS DE DOTATION AVEC LES TIERS

1. Liste des partenaires du Fonds de Dotation

- **MiniBigForest** (Association loi 1901, SIRET 848 088 399 00011, Villeneuve – 44840 Les Sorinières) : maître d'œuvre du projet, expert de la méthode Miyawaki ;
- **Mairie d'Erquy** : mise à disposition du terrain communal et contribution financière complémentaire ;
- **Association Landes & Bruères Cap d'Erquy – Cap Fréhel** (RNA W224010043, SIRET 890 686 165 00014) : don de soutien au projet « Tree &Te City – Micro-forêt d'Erquy ».

2. Actions de prospection de donateurs menées par le Fonds de Dotation

Aucune action spécifique de prospection de donateurs n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 1 décembre 2025.

IV. DESCRIPTION DES ACTIONS D'INTERET GENERAL FINANCEES PAR LE FONDS ET INDICATION DE LEUR MONTANT

1. Le projet « Tree & The City – Micro-forêt d'Erquy »

Au cours de ce premier exercice, le Fonds de dotation TERRE DE DEMAIN a financé la création d'une micro-forêt urbaine à Erquy (22430), en partenariat avec l'association MiniBigForest et la Mairie d'Erquy, dans le cadre du programme « Tree & The City ».

Description du projet :

La micro-forêt a été implantée selon la méthode Miyawaki, développée par le botaniste japonais Akira Miyawaki, qui vise à recréer des écosystèmes forestiers natifs denses sur de petites parcelles urbaines.

Caractéristiques du projet :

- Localisation : Impasse Trystan Corbière, 22430 Erquy (terrain communal mis à disposition par la Mairie)
- Surface plantée : 320 m²
- Nombre d'arbres plantés : 1 000 arbres, soit 3 arbres par m²
- Essences : 23 espèces natives sélectionnées d'après l'inventaire du Conservatoire national de botanique de Brest (chêne pédonculé, alisier torminal, bourdaine, érable champêtre, merisier, prunellier, noisetier, etc.)
- Approche participative : mobilisation des salariés de BIOGROUPE, des élèves de deux classes scolaires d'Erquy, des riverains du quartier
- Mise en place d'une communauté de « Gardiens de la forêt » (MiniBigKeepers) pour l'entretien sur 3 ans

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objet du Fonds, en contribuant à la restauration et la préservation de la biodiversité locale, à la sensibilisation des citoyens – notamment des plus jeunes – à l'environnement, et au développement du lien social autour d'un projet de territoire.

Partenaires du projet :

- MiniBigForest (Association loi 1901, SIRET 848 088 399 00011, Villeneuve – 44840 Les Sorinières) : maître d'œuvre du projet, expert de la méthode Miyawaki
- Mairie d'Erquy : mise à disposition du terrain communal et contribution financière complémentaire
- Association Landes & Bruères Cap d'Erquy – Cap Fréhel (RNA W224010043, SIRET 890 686 165 00014) : don de soutien au projet

V. LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS DU FONDS DE DOTATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds de Dotation a procédé aux redistributions suivantes à la personne morale suivante :

Information	Détail
Dénomination	MiniBigForest
Forme juridique	Association loi 1901
SIRET	848 088 399 00011
Siège social	Villeneuve – 44840 Les Sorinières
Site internet	www.minibigforest.com
Nature de l'action	Plantation d'une micro-forêt urbaine selon la méthode Miyawaki – projet Tree & The City sur le site d'Erquy
Montant redistribué	12 600,00 € (virement du 28 avril 2025)
Éligibilité mécénat	L'association confirme satisfaire aux conditions des articles 200-1 g 2° et 238 bis-1 g 2° du CGI (attestation du 29 avril 2025 signée par le Président Pierre-Louis Garcia)

VI. LISTE DES LIBERALITES RECUES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds de Dotation a reçu la libéralité suivante :

Donateur	Montant	Observations
Association Landes & Bruères Cap d'Erquy – Cap Fréhel (RNA W224010043 – SIRET 890 686 165 00014)	3 000,00 €	Chèque encaissé le 19 mai 2025. 1 € par inscription aux trois épreuves du trail (33 km, 15 km, 7 km) par décision des CA des 29 août 2023 et 2 avril 2024. Affecté au financement de la micro-forêt d'Erquy.

Le Président

La société BIOGROUPE,
Rep. par M. Laurent COULLOUMME-LABARTHE

Signé par :

7854C642FBF0424...

TERRE DE DEMAIN
101 rue de Sèvres – 75006 PARIS
Fonds de dotation
régé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
(le « **Fonds de Dotation** »)

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 9 heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis ce jour à sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

La société @EXPERT AUDIT, Commissaire aux comptes, dûment convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence qui a été signée par chaque administrateur en entrant en séance permet ainsi de constater que l'intégralité des membres, soit quatre (4) membres sont présents.

Le quorum prévu à l'article 10 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Fonds de Dotation,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Vote du budget de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Délégation de pouvoir pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations adressées à chaque membre,
- Le justificatif de la convocation du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Le rapport de d'activité du Fonds de Dotation établi par le Président,
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises au Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture au Conseil d'Administration du rapport d'activité du Fonds de Dotation établi par ses soins, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes.

Après divers échanges de vue et personne ne demandant plus la parole, le fondateur soumet au Conseil d'Administration les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter le rapport d'activité du Fonds de Dotation établi par le Président, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu lecture et approuvé le rapport d'activité du Fonds de Dotation, et le rapport du Commissaire aux comptes, décident d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été établis par le trésorier et le secrétaire du Fonds de Dotation et qu'ils ont été arrêtés par le Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu lecture et approuvé le rapport d'activité du Fonds de Dotation, et le rapport du Commissaire aux comptes, approuvent le budget pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration donnent tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituera à cet effet, aux fins d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités déclaratives et de publicités pour le Fonds de Dotation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, M. Laurent COULLOUME-LABARTHE, déclare la séance levée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance du Conseil d'administration du fonds de dotation TERRE DE DEMAIN est levée.

Le Président

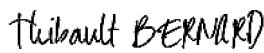
M. Laurent COULLOUME-LABARTHE

Signé par :

7854C642FBF0424...

Le Secrétaire

M. Thibault BERNARD

DocuSigned by:

0F6ECB9F4879402...